

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE,

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN, MATON

POUVOIRS : M. KORDIAN à Mme CASTEL ; M. MATON à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°7 — REGIE AUTONOME : CONTRAT AVEC LA SOCIETE DE NETTOYAGE MAGIC NET POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE BAYONNE ET BIARRITZ

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Conservatoire souhaite poursuivre sa collaboration avec la société Magic Net pour le nettoyage de ses bâtiments de Bayonne et Biarritz.

Le contrat est prévu pour une durée de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

Ses contenus ont été retravaillés conjointement afin d'être au plus près des besoins du Conservatoire, tout en recherchant des économies : les lieux et items à entretenir ont été revus à la baisse, ainsi que le nombre de passages hebdomadaires.

Par ailleurs, en 2025, la Communauté d'Agglomération Pays Basque va reprendre à sa charge les frais de nettoyage du studio Oldeak, qui étaient jusqu'ici supportés par le Conservatoire.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Le montant total s'en trouve donc fortement réduit.

Il a été convenu que la durée de ce contrat ne couvre qu'un semestre pour permettre au Conservatoire de préparer un appel d'offres et faire jouer la concurrence pour le second semestre.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer le contrat avec la société Magic Net. Vous trouverez le projet de contrat en annexe du présent rapport.

DONT ACTE